DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Avenant à la convention de partenariat avec le Lycée Agricole "Les Alpilles" de Saint-Rémy-de-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les modifications à la convention de partenariat avec le Lycée Agricole « Les Alpilles » de Saint-Rémy-de-Provence signée le 13 septembre 2016 telles qu'elles sont exposées dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention joint en annexe ainsi que tous les actes et documents afférents.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée